

du 18/10/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille onze et le dix huit octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Régularisation de terrain
entre la commune et
Monsieur Vigier Urbain

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Urbain VIGIER

Absents :

Procuration : Mr Jacques THIOT à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande émanant de Monsieur VIGIER Urbain qui souhaite qu'une régularisation cadastrale soit effectuée devant chez lui à Rieutort d'Aubrac pour une surface de 12 m2 concernant la parcelle n°A190 En effet, par le passé, Monsieur VIGIER Urbain avait donné un petit bout de terrain (12m2), afin de pouvoir élargir la chaussée.

Au moment de délibérer, Monsieur VIGIER Urbain est sorti de la salle.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2011

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
18/10/2011
Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de régulariser cette situation, et de devenir officiellement propriétaire de ces 12m2 sur la parcelle cadastrée A190
- Décide qu'il n'y aura pas de soulte.
- Décide que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur VIGIER
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette régularisation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 18/10/2011

et publication ou
notification
le 18/10/2011